

La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse

Rapport Moral

AGO du 2 juin 2022

Introduction

L'année 2021 a été pour la Charte une année de quête de stabilité dans l'effort, tant pour elle-même que pour les auteurs et autrices.

A l'interne, nous avons pris plaisir à installer et vivre une gouvernance partagée entre 5 coprésident·es. Nous avons aussi accompagné le départ de deux salariées et réorganisé le travail en conséquence. Notre nouvelle Déléguée Générale a pris ses fonctions en septembre avec des missions révisées dans la droite ligne des préconisations de l'audit commandé à la société Ellyx en 2020.

Nous avons pu revenir à un peu plus de présentiel dans nos actions, avec notamment la joie de revivre un salon de Montreuil "en vrai" et de s'y retrouver. Pour autant, 2021 a été une année particulière, en ce qu'elle a été marquée par la pandémie, occasionnant des drames personnels pour certains et certaines d'entre nous, et synonyme souvent de réduction d'activité et difficultés financières. La Charte a fait ce qui était de son ressort pour accompagner au mieux les auteurs et les autrices dans cette période complexe, informant ses adhérent·es sur les aides nationales et sectorielles, apportant souvent un soutien individuel sur les dossiers bloqués, dialoguant avec les organisateurs de salons, notamment au sujet des clauses en cas d'annulation...

Il a également fallu continuer de faire face à la transition URSSAF, particulièrement complexe comme chacun sait. La Charte a œuvré, cette année encore, à faire remonter à l'administration les diverses difficultés rencontrées par ses adhérent·es dans le cadre de leur déclaration.

Concernant le volet militant de notre action, les luttes ont été ardues et intenses pour un résultat malheureusement très maigre puisque le bilan que nous faisons de l'action du gouvernement pour les auteurs est consternant. Parvenir à ne produire quasiment aucune avancée malgré la précision des constats et des propositions du rapport Racine, c'est un exploit inversé qui nous a atterrés. Le présent rapport, écrit à plusieurs mains, détaille donc l'année 2021 et nos actions.

I. Prendre soin de notre association et de nos salariées

Dans la continuité des préconisations de l'audit engagé en 2020, les ressources humaines ont fait l'objet d'un important travail en 2021. Juliette Panossian a souhaité quitter ses fonctions et son poste de Direction a été remplacé par un poste de Déléguée Générale. Un recrutement a permis d'accueillir Anne Clerc sur des missions et des responsabilités augmentées par rapport au profil précédent.

Le poste de juriste qui avait été créé sous forme de test en septembre 2020 n'a pas pu être consolidé sur l'exercice et Ophélie Latil a quitté ses fonctions en juillet 2021. Entre un poste revalorisé de Déléguée Générale et un poste de juriste à plein temps, nous avons priorisé la délégation générale. Toutefois, l'association a pris en compte les énormes besoins juridiques des chartistes et s'est réorientée sur un choix de partenariat avec une juriste free-lance, Nathalie Chambaz, avec laquelle un travail de qualité s'est engagé, pour le plus grand bénéfice de nos adhérents et adhérentes.

La Charte souhaite également renforcer sa mission d'organisme d'accueil pour des jeunes professionnel·les en formation. Le départ de la directrice et le temps conséquent en télétravail en 2021 n'ont pas permis d'accueil de stage long en 2021, mais l'association conserve cet objectif en ligne de mire et le concrétisera en 2022 si des candidat.es se présentent.

Une revalorisation salariale des salariées, ainsi qu'une réflexion sur une politique sociale plus développée et sur les équipements et outils ont été mises en route. Pour avancer sur ses objectifs, La Charte doit aussi prendre soin de celles qui la portent au quotidien.

II. Action syndicale

A. Créer est un métier

Fidèle à l'esprit qui a conduit à sa création, il y a 47 ans, et à la volonté de ses fondateurs, la Charte continue de se battre pour que les illustrateurs, illustratrices, écrivains et écrivaines jeunesse soient enfin considéré·es comme les professionnel·es qu'il·elle·s sont. Et plus généralement, tous les artistes-auteurs et autrices.

Cela signifie : être reconnu·es comme tel·les par les pouvoirs publics, rémunéré·es de manière décente, avoir accès aux droits pour lesquels ils cotisent comme n'importe quel travailleur ou travailleuse. Ce qui devrait être une évidence pour tous et toutes doit être martelé, encore et encore. La vision romantique de l'artiste perdue dans l'imaginaire collectif, et se reflète dans la manière dont nous sommes considérés d'un point de vue

social, administratif et fiscal. Elle nous est préjudiciable. Nous affirmons haut et fort que nous ne vivons pas d'eau fraîche et d'inspiration.

Les choses sont simples : « Créer est un métier ». C'est un mot d'ordre qui nous a réunies toutes et tous en 2021, et qui continue de le faire. Il a été au cœur d'une campagne lancée en mai l'année dernière, et qui a résonné fortement auprès d'un grand nombre d'adhérents. Dès les premiers jours, près de 250 chartistes ont envoyé leur photo pour que celle-ci soit intégrée dans un cadre dédié. Le hashtag #créerestunmétier a été partagé plus de 800 fois sur Instagram. D'autres organisations ont relayé cette campagne, proposant à leurs adhérents de se prêter au jeu, et nous les en remercions.

Ce slogan est un cri de ralliement qui doit continuer d'irriguer notre action. C'est pourquoi il nous a accompagnées lors du Salon du livre et de la Presse jeunesse de Montreuil, en décembre dernier. Des dizaines d'auteurs et autrices sont venus nous retrouver sur le stand de la Charte pour se faire photographier avec une ou plusieurs pancartes reprenant nos revendications-phares, assorties, encore et toujours du hashtag #créerestunmétier. La thématique a aussi fait l'objet d'une table ronde lors du salon. Stéphanie Le Cam, directrice de la Ligue des auteurs professionnels, nous a fait l'amitié d'intervenir, aux côtés de Lucie Le Moine, co-présidente de la Charte, et de Roland Garrigue, auteur-illustrateur.

Il est important de le mentionner, car la Charte est loin d'être seule à défendre des positions de bon sens, bien au contraire. Une vingtaine d'organisations professionnelles d'artistes-auteurs et autrices de divers secteurs de la création, réunies au sein d'une intersyndicale, défendent ensemble l'idée que la création est un métier. Parmi celles-ci, citons notamment la Ligue des auteurs professionnels, que nous avons déjà mentionnée, le Caap, le Self ou encore l'Unpi. Nous les remercions pour le travail effectué et le partage des expertises.

B. Faire entendre la voix des auteurs dans les politiques publiques du CNL

La Charte a continué de dialoguer avec le CNL qui est un partenaire privilégié. Le rapport d'activité détaillera l'action "vacances apprenantes" qui a été initiée sur l'été 2021 et se poursuit à plus grande échelle en 2022.

Politiquement, La Charte a pris toute sa part dans les discussions autour des travaux du CNL sur les questions d'égalité femme-homme, d'environnement et de diversité.

Participer aux groupes de travail dédiés pour obtenir que la charte résultant de ces travaux, adoptée en CA du CNL, soit la plus concrète et efficace possible, était l'objectif.

Concernant la politique de résidences d'auteurs, nous sommes intervenus pour que les résidences soient plus adaptées à nos modes de vie. Grâce à nos interventions, il est désormais possible de mener une résidence sur son territoire de vie (et donc sans hébergement), car tout le monde ne peut se permettre d'aussi longues absences. Les résidences peuvent aussi désormais être fractionnées. Ces modifications concernent les auteurs et autrices, mais ouvrent aussi potentiellement la porte à de nouvelles structures d'accueil pour nous (celles de nos territoires qui ne pouvaient offrir d'hébergement, notamment).

C. L'équilibre de la relation contractuelle entre auteur.ices et éditeur.ices

Si la communication et la sensibilisation occupent une part importante de notre action, le combat se mène aussi de manière moins visible, loin des réseaux sociaux. L'un des chantiers qui a beaucoup occupé la Charte, en 2021 et au début de l'année 2022, a été sa participation à une négociation interprofessionnelle, sur l'équilibre de la relation contractuelle entre auteur.ices et éditeur.ices dans le secteur du livre. Cette mission, confiée au professeur Sirinelli, assisté de Sarah Dormont, devait notamment permettre d'aborder la question des conditions de rémunération des créateurs et créatrices.

Pendant huit mois, deux co-présidentes de la Charte ont assisté chaque semaine à une réunion de négociation, et travaillé avec les autres organisations composant le collège des auteurs et autrices. Ceux et celles qui ont suivi notre actualité en connaissent l'issue. Au fur et à mesure des mois, les discussions sur la rémunération ont été sans cesse reportées, au prétexte de devoir régler d'autres questions au préalable. Si bien qu'à l'approche du terme de la mission, prolongée jusqu'au 15 février 2022, il s'est avéré que l'accord ne prévoirait aucune avancée significative sur la répartition de la valeur. La Charte a alors pris une décision difficile : celle de se retirer des négociations. Ironie du sort : c'est finalement le Syndicat National de l'Édition qui refusera de signer l'accord.

À la suite de notre départ, et s'appuyant sur la mobilisation des autres organisations d'auteur.ices, le ministère de la Culture a néanmoins pris une décision salubre : celle d'ouvrir un nouveau cycle de discussions entièrement dédié à la rémunération, et ce, pour la première fois dans l'histoire. C'est un signe encourageant.

Pour autant, malgré les sollicitations, nous n'y participerons probablement pas. Entre des représentants de la Charte, entièrement bénévoles, et des éditeurs accompagnés de leur service juridique, le déséquilibre des forces est tel que les conditions d'un dialogue équitable ne sont pas réunies. Afin de réparer cette iniquité, nous avons demandé à l'administration la mise en place d'une indemnité pour perte de gain pour compenser le temps et l'investissement passés par nos représentants lors de ces réunions. Notre courriel est resté sans réponse. Dont acte.

Nous nous tenons toutefois à la disposition des autres organisations d'auteurs et d'autrices qui ont fait le choix de se s'engager dans ce dialogue, et les assurons de notre soutien. Les longs mois de travail en commun ont eu une vertu : faire travailler ensemble des organisations d'auteurs et d'autrices, malgré leurs divergences d'opinion sur un certain nombre de sujets. Tous et toutes ensemble, nous avons fait émerger des positions communes, apportant un démenti aux déclarations ministérielles qui comparaient nos relations aux « conflits en mer de Chine ».

III. Un bilan lourd d'inaction pour le gouvernement

Cette impossibilité très concrète de s'investir dans ce genre de négociation renvoie à un autre enjeu souvent pointé par la Charte, et toujours d'actualité : l'importance de la tenue d'élections professionnelles. Sans révision du statut des artistes-auteurs et de leur représentativité, il ne peut y avoir de négociation équitable. C'était une des propositions du rapport Racine, nous ne pouvons que regretter son absence de mise en œuvre.

Au-delà même de cette question de la représentativité, l'expérience de ce premier round de négociation pose la question du soutien du politique, nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des auteurs et autrices. Or, le mandat présidentiel qui vient de s'achever nous aura montré que la volonté politique a cruellement fait défaut.

Nous avons publié, à l'occasion de la fin du premier mandat d'Emmanuel Macron, un bilan de son action, et il est largement insuffisant : les mesures centrales du Rapport Racine, porteuses d'espoir, notamment la mise en place d'un statut et d'une représentativité professionnelle, ont disparu. À la place, un "Plan artistes-auteurs" peu ambitieux a été présenté. Le rapport sur le contrat de commande aboutit à son enterrement. Pourtant, la réalisation de commandes est le quotidien de nombreux auteurs et autrices. Son usage continuera à ne pas être encadré. Et la liste continue : 3 ans après sa mise en service, le

portail de l'URSSAF est encore largement dysfonctionnel. De nombreux auteurs et autrices, lésés de leurs droits à la retraite à la suite du scandale Agessa, n'ont pas vu leur préjudice réparé.

Mais d'ailleurs, qui sont donc les auteurs et les autrices ? Combien sont-ils ? Comment vivent-ils ? Si chaque association d'auteurs connaît ses adhérent·es, le ministère de la culture quant à lui, n'est pas capable de mesurer le nombre d'auteurs et autrices en France. Pour construire des données objectives, une grande étude sectorielle sur la littérature jeunesse a été confiée au cabinet TMO : une étude filière sur ce secteur aux fortes retombées économiques avec 3 volets. Un volet auteurs (réalisé), un volet libraires (réalisé) un volet éditeurs (jamais réalisé). Les résultats du volet auteurs, pourtant bel et bien terminé, n'ont jamais été publiés.

Bref, par notre participation à de nombreuses discussions avec les différents acteurs et actrices du monde du livre, nous contribuons de fait à l'élaboration de politiques publiques. Par notre action de soutien aux auteurs et autrices au quotidien, nous pallions les dysfonctionnements majeurs de nos interlocuteurs, notamment l'URSSAF. La moindre des choses serait que tout ce travail (bénévole, faut-il le rappeler), soit reconnu par l'État et que ce dernier use de sa capacité d'agir pour accorder, enfin, un vrai statut aux auteurs et autrices.

IV. S'adapter à l'évolution des pratiques : les auteurs et autrices autoédité·es à la Charte

En 2021, la Charte s'est aussi engagée dans une réflexion de long court afin de faire évoluer ses statuts. Il s'agissait, pour notre association, de prendre acte d'un mouvement de fonds qui impacte notre secteur et, pour certains et certaines d'entre nous, nos pratiques professionnelles, du développement et de la professionnalisation croissante de l'autoédition. Le phénomène a récemment fait l'objet d'une évolution réglementaire. En effet, depuis le décret du 28 août 2020 les revenus issus de l'autoédition et du crowdfunding entrent dans le champ du régime des artistes-auteurs, et à ce titre, ouvrent droit à cotisation. Derrière une modification technique se cache à notre sens une évolution

politique. En cohérence avec le code de la propriété intellectuelle, on reconnaît que c'est l'acte de création qui fait l'auteur, et non le diffuseur. Ce renversement de la perspective est stimulant, en ce qu'il permet à de nouvelles voix d'émerger, en dehors du circuit traditionnel. Il vient aussi ouvrir de nouvelles perspectives aux auteurs et autrices ayant déjà signé auparavant avec des maisons d'édition. Ces "auteurs hybrides" (publiés à la fois à compte d'éditeur et en autoédition) redéfinissent les contours de leur carrière.

Il nous a donc semblé important de réfléchir collectivement, au sein d'une commission dédiée, à ces nouveaux chemins pour la publication de la littérature jeunesse. Jusqu'ici, l'adhésion à la Charte est conditionnée à la publication d'au moins un ouvrage à compte d'éditeur (avec un tirage de minimum 500 exemplaires). Cette commission s'est posé les questions suivantes : dès lors que les revenus issus de l'autoédition sont considérés comme relevant du statut des artistes-auteurs, faut-il que la Charte revoie ses critères d'adhésion afin d'accueillir ces auteurs et autrices ? Quelles seraient les conséquences d'une révision des statuts de notre association ?

C'est pour répondre à ces questions (et à de nombreuses autres), que la commission "renouvellement des critères d'adhésion" a été créée. Son travail, à cheval entre 2021 et 2022, a abouti à une proposition de réécriture des critères d'adhésion (et donc des statuts) afin d'ouvrir les portes de la Charte aux autoédités, dès lors que leurs questions concernent le régime social des artistes-auteurs. Cette proposition sera discutée lors d'une assemblée générale extraordinaire, le 27 juin 2022, et les Chartistes seront amené·es à se prononcer sur cette évolution.

Conclusion

La Charte poursuit son travail d'arrache-pied, cherchant à mieux faire entendre vos voix et vos réalités quotidiennes. C'est une association qui ne tient que par la loyauté de ses salariées et de ses adhérent·es. Nous avons donc besoin de vos adhésions, de vos appuis sous quelque forme que ce soit, de vos idées, et aussi un peu de votre temps.

Vous répondez par centaines à notre proposition de faire collectif et pour cela nous vous remercions. Avec vous, nous adaptons notre action, jour après jour, car une association

vivante est une association qui sait se réinventer et sait ajuster son action aux réalités et à l'environnement dans lequel elle œuvre.

Nous remercions aussi tous ceux qui nous ont soutenu·es matériellement et politiquement.

Nous avons besoin d'être mieux compris de ceux et celles qui font les lois. Après tous les enterrements de première classe de nos récents espoirs (rapport Racine, Plan artiste-auteurs, étude sectorielle sur le secteur de la littérature jeunesse, groupe de travail sur l'équilibre de la relation contractuelle...), nous attendons une véritable renaissance du dialogue social et du respect des auteurs et autrices de ce pays.